

PARIS, le 7 juillet 2010 - N° 198/D130

Commission ENTREPRISES et STRATÉGIES de MARCHÉ

Réunion du 16 avril 2010

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ	28

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché** le 16 avril 2010

1. Le Conseil a pris connaissance **des travaux de l'observatoire des prix et des marges dans l'agroalimentaire** ; il suivra avec intérêt les études engagées. Le Cnis encourage l'Insee à transmettre à l'observatoire les niveaux de prix moyens issus de l'enquête sur l'observation des prix dans l'industrie et les services (OPISE), branche par branche, à l'occasion du changement de base. Il enregistre que les prix moyens à la production définis pour cet exercice devraient être inspirés des prix moyens à la consommation. Le Conseil souhaite que ces prix moyens permettent de distinguer les différentes formes de distribution.
2. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom et souhaite que les informations notariales soient disponibles plus rapidement.

Il demande que la réflexion se poursuive pour étudier toutes les conséquences de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées et de son articulation avec les procédures d'attribution du label d'intérêt général** aux enquêtes du SSP.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et Stratégies de Marché

- 16 avril 2010 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1,
Conseiller scientifique au CEPII

Rapporteurs : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au
ministère de l'agriculture et de la pêche

Responsable de la Commission : Eliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Les prix et les marges dans l'agroalimentaire..... 6
- II. Le rapport « L'information statistique sur le logement et la construction » du groupe de travail présidé par Bernard Vorms..... 13
- III. Proposition d'avis 19
- IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes 19
- V. Examen de demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 26

LISTE DES PARTICIPANTS

Bernadette	ALBANO-WARET	Fédération nationale des travaux publics
Philippe	AYOUN	MEEDDM DGAC
André	BAUDELET	Crédit agricole
Pauline	BECK	APCA
Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Christophe	BLANC	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Elisabeth	BOUFFARD-SAVARY	MEEDDM Direction générale de l'aviation civile
Philippe	BOYER	FranceAgriMer
Paolo	CASAGRANDE	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Hélène	CASSET-HERVIO	Insee
Caroline	CAVADINI	Secrétariat d'État à l'Outre-mer
François	CHAMPANHET	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
		Président de la commission des comptes de l'agriculture et de la nation
Claude	CHÉREAU	CCMSA
Rana	CHREIM	Cnis
Philippe	CUNEO	Insee
Louis	de GIMEL	Fédération française du bâtiment
Patrick	DUCHATEAU	Cnis
Françoise	DUSSERT	CEPII
Lionel	FONTAGNÉ	Banque de France
Lisa	FRATACCI	MEEDDM - CGDD - SOES
Adrien	FRIEZ	Insee
Alain	GALLAIS	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Christian	GAY	Insee
Alain	GELY	MEEDDM - CGDD - SOES
Patrice	GRÉGOIRE	Cnis
Ghislaine	GRIMLER	MEEDDM - CGDD - SOES
Alain	JACQUOT	MEEDDM - CGDD - SOES
Mahmoud	JLASSI	MEEDDM - CGDD - SOES
Gérard	KREMER	Banque de France
Christine	LAINÉ	Insee
Thomas	LE JEANNIC	MEEDDM - CGDD - SOES
Bernard	LEGENDRE	ACFCI
Jean-Marie	LEJEUNE	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Nasser	MANSOURI-GUILANI	CGT
Paul	MERLIN	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Annie	MESRINE	Insee
Julien	MOLLET	CCFA
Guillaume	MORDANT	MEEDDM - CGDD - SOES
Cyrille	NERET-MINET	Syndicat de l'industrie cimentière
Annie	PELLUET	AFT IFTIM
Christophe	PERROT	Institut de l'élevage
Hugues	POUZIN	CGI
Olivier	RIBON	MEEDDM - CGDD - SOES
Fabienne	ROSENWALD	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Evelyne	SIROTA	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Antoine	SUAU	FNSEA
Bruno	TREGOUET	MEEDDM - CGDD - SOES

EXCUSÉS

Michel	BOISSONNAT	FAFIH
Eric	CAHUZAC	INRA Toulouse
Jean	CHOUGUIAT	CAPEB
Magali	DE BIENASSIS	Fédération française de la franchise
Vincent	HECQUET	Insee
Jacques	LEMAITRE	IFIP
Nathalie	ROY	Union professionnelle artisanale
Edouard	SALUSTRO	Cabinet Edouard Salustro
Pierre	VOLLE	Université Paris Dauphine

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

I. Les prix et les marges dans l'agroalimentaire

1. Les travaux de l'Observatoire des prix et des marges - Philippe Boyer (FranceAgriMer)

a. Le contexte

La période 2007-2009 a été marquée par des évolutions contrastées des prix à la consommation des produits alimentaires et des prix agricoles à la production. Après une période favorable aux prix agricoles de mi-2007 à début 2008, ces prix ont baissé et leurs indices en référence 2005 sont redevenus inférieurs à ceux des prix à la consommation, qui eux sont restés stables. D'où les nombreuses questions posées aux responsables politiques par les responsables professionnels de l'agriculture et les organisations de consommateurs. Une première réponse a été apportée avec le rapport Besson, qui tentait d'expliquer ces apparentes incohérences entre l'évolution des prix amonts et celle des prix aval, notamment à partir des spécificités françaises en termes de structure de la distribution. Par ailleurs, la baisse récente du revenu agricole a provoqué une accentuation des critiques des organisations agricoles à l'égard de la grande distribution, suspectée de maintenir des marges confortables alors que les prix de la matière première agricole diminuaient.

Fin 2008, le ministre de l'agriculture et le ministre chargé de la consommation mettent ainsi en place une instance dite « comité de pilotage de l'observatoire des prix et des marges », associant l'administration, les professionnels et les consommateurs et destinée à orienter la production d'informations statistiques et économiques objectives et partagées par l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire, régulièrement mises à jour. L'objectif est de publier des informations au moins tous les mois et éventuellement de compléter les mises en ligne mensuelles par des travaux complémentaires pour expliquer l'existence de viscosités dans la transmission des variations de prix de l'amont vers l'aval.

b. La méthode

La méthode utilisée par l'observatoire consiste à reconstituer et analyser les composantes du prix au détail de produits alimentaires de consommation courante. Le prix au détail est ainsi exprimé comme la somme de la valeur de la matière première agricole (partie du produit agricole brut qui sert effectivement à la fabrication du produit au détail), des marges brutes de la transformation, et de la marge brute du commerce de détail.

Les marges brutes de la transformation s'apparentent à la valeur ajoutée (mais évaluée au niveau d'un seul produit et non de l'ensemble de la production du secteur) ; pour le commerce, il s'agit de la notion habituelle de marge commerciale.

Cette démarche se conçoit assez facilement lorsque le produit alimentaire n'est pas transformé (on ne suit alors que des marges commerciales, soit de simples différences de prix pour un même produit). Or, à part les fruits, les légumes, le miel et les œufs, tous les produits alimentaires résultent de la transformation de produits agricoles. Pour les produits transformés, il est nécessaire de calculer les marges sur la base d'un produit homogène tout au long de la chaîne. Cette reconstitution s'opère parfois avec difficulté pour certains secteurs dont les données de prix sont insuffisantes ou mal adaptées.

La méthode générale applicable aux produits transformés s'inspire de celle élaborée par un chercheur de l'INRA (Pascal Mainsant) pour le circuit de la viande fraîche de porc dont les produits finals de consommation sont essentiellement les côtes et filets issus de la longe, une des pièces prélevées sur la carcasse.

La valeur du produit agricole de base est celle de la carcasse de porc payée à l'éleveur. A l'étape suivante, cette carcasse est démontée en pièces de découpe, dont la longe. Au niveau du détail, cette longe est débitée en morceaux (côtes de porc, rôti de porc dans le filet...).

Les marges composant le prix de détail de la côte de porc doivent être calculées sur un produit homogène tout au long de la chaîne : ici, le kilogramme de longe.

La première phase consiste à reconstituer la valeur de la longe incluse dans la valeur de la carcasse de porc payée à l'éleveur. Pour ce faire, le taux de marge de l'abattage-découpe est considéré comme uniforme quel que soit le produit de découpe. Il est calculé à partir des valeurs de tous les produits issus d'une carcasse découpée, pondérées par leur poids, et de la valeur initiale de cette carcasse. Ce taux de marge global de la découpe est ensuite appliqué aux cotations des pièces de découpe sortie industrie (cotations de Rungis) pour calculer la valeur de chaque pièce, dont la longe, incluse dans la valeur de la carcasse au stade de la production agricole.

Un autre cas complexe de transformation est celui de l'industrie laitière, qui réalise un « cracking » et des réassemblages des composants de base de la matière première (le lait commercialisé, même entier, diffère de celui issu de la traite). Les trois grandes composantes du lait - matière grasse, matière protéique et lactose - sont séparées et recombinaées dans différentes proportions selon les produits finis (lait, beurre, fromage...). Les marges des différents produits laitiers doivent alors être calculées sur la base des trois constituants premiers du lait.

Chaque produit de consommation final (lait, beurre, fromage...) présente ces trois composantes dans des proportions variables. La méthode consiste donc à calculer les valeurs à la production agricole du gramme de lactose, du gramme de matière grasse et du gramme de matière protéique. Les prix industriels permettent de calculer un taux de marge global du « cracking » du lait en ses trois composants. Ce taux de marge est ensuite considéré comme identique pour chaque composant. La valeur de la matière première agricole d'un produit final donné est alors la somme des prix des constituants de base pondérés par leurs proportions dans ledit produit final ; ce résultat est comparé aux prix du même produit sortie usine pour calculer la marge brute au stade industriel sur ce produit.

c. Les données de prix

Compte tenu de l'objectif de décomposition des prix de détail en sommes des marges, il est nécessaire de disposer de prix en niveau plutôt qu'en indice. Sans connaître les prix initiaux ou au moins leur rapport initial, la seule connaissance des indices de ces prix ne permet pas d'évaluer les marges et leurs variations (dans certains cas, le sens de ces variations peut être toutefois déduit de celles des indices). Dans certains secteurs industriels, le rapport initial entre prix industriel et prix de la matière première agricole peut être estimé à partir des comptes sectoriels, et les indices de prix peuvent être alors transformés en pseudo valeurs en niveau (cf. exposé d'Alain Gallais).

Par ailleurs, le produit suivi à l'entrée de chaque stade de la filière doit être homogène au produit suivi à la sortie. Par conséquent, plus on définit finement le produit au détail et plus il est difficile de conserver le même niveau de précision dans le suivi des prix en amont.

Les références de prix utilisées doivent être autant que possible représentatives du circuit de transformation et de commercialisation étudié. En effet, les professionnels qui interviennent dans l'orientation des travaux de l'observatoire des prix et des marges souhaitent pouvoir appréhender la constitution des marges dans la chaîne de transformation et de distribution pour des circuits de valorisation bien identifiés ; par exemple, en viande bovine, il convient de distinguer le type racial d'origine de la viande, la viande d'origine laitière étant valorisée différemment de celle d'origine allaitante.

Par ailleurs, les données doivent être disponibles avec une fréquence autant que possible mensuelle afin de pouvoir rendre compte rapidement des éventuelles divergences dans les évolutions de prix.

Les prix de détail sont soit des prix relevés en magasin soit des prix moyens d'achat recalculés à partir des dépenses des consommateurs et des volumes correspondants (données issues d'enquêtes auprès des consommateurs ou de l'exploitation des données saisies en caisse dans les magasins). Pour certains produits, notamment la viande de porc, il vaut mieux disposer de tels prix d'achat moyens pondérés, qui intègrent beaucoup mieux les effets des promotions. En effet, la dépense se déplaçant vers les produits en promotion, le prix de la dépense réelle est inférieur à la moyenne de l'ensemble des prix relevés en

rayon. Par conséquent, le prix d'achat moyen pondéré est généralement inférieur à la moyenne des prix relevés et beaucoup plus variable.

d. Les résultats

Pour la viande de porc, par exemple, le suivi des prix et des marges montre que fin 2000, les prix au détail ont progressé sous l'effet d'une demande plus soutenue du fait de la désaffection des consommateurs vis-à-vis de la viande bovine en raison de la crise de la « vache folle ». Passé cet épisode, les prix au détail ne sont pas vraiment redescendus : l'enjeu est de savoir si ce niveau supérieur des prix au détail résulte des charges supplémentaires de traçabilité et de sécurité sanitaire, répercutés en bout de chaîne jusqu'au consommateur.

e. Les perspectives

Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche donne une assise législative à l'observatoire des prix et des marges et renforce sa dimension analytique en le renommant observatoire de la « formation » des prix et des marges, en y incluant le suivi des coûts de production en agriculture. Il prévoit le concours du service public de statistique au dispositif.

S'agissant des bases d'information et travaux à développer, il nous manque actuellement de nombreuses données de prix en niveau au stade industriel, par ailleurs bien couvert par de nombreux indices de prix élaborés par l'Insee (dispositif OPISE - observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises). Par conséquent, nous explorons, avec les services de statistique concernés, la possibilité d'enrichir les enquêtes qui servent à constituer ces indices, d'affiner les enquêtes PRODCOM¹ et, en règle générale, de valoriser au mieux l'existant avant d'envisager de nouvelles enquêtes spécifiques, lesquelles s'avèreront toutefois probablement nécessaires dans certains cas.

Concernant les coûts de production agricoles, il sera nécessaire de définir les rôles respectifs de l'observatoire et de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) et de relancer des travaux économétriques réguliers sur la base du Réseau d'information comptable agricole (RICA).

2. La mesure des prix de production des produits agroalimentaires par l'Insee - Alain Gallais

Le parallélisme ou l'asynchronisme entre les évolutions de prix agricoles, agroalimentaires à la production ou agroalimentaires à la consommation constituent une problématique récurrente. L'Insee suggérerait une approche par les ratios (EAE) et les indices (IPAP, OPISE) en développant une utilisation optimale des dispositifs existants. L'Observatoire des prix et des marges jugeant préférable une observation des prix en niveau, il est nécessaire de combler le manque des prix à la production.

Parmi les questions récurrentes, il nous est demandé pourquoi le prix du pain continue de progresser alors que celui du blé s'est effondré. De même, le prix des produits laitiers a beaucoup moins baissé que le prix du lait. Enfin, le prix des produits du porc à la sortie des abattoirs et celui des produits de charcuterie à base de porc varient beaucoup moins que les prix agricoles du porc. Les indices permettent ce type de comparaison mais ne nous renseignent pas sur les marges.

En revanche, l'Enquête Structurelle Annuelle (ESA), remplaçant l'Enquête Annuelle d'Entreprises, procure des ratios du type (achat de matières premières)/(chiffre d'affaires), qu'il est possible d'inférer comme reflétant les «taux de marge» (au sens de l'Observatoire) des secteurs du lait ou de la viande. Par ailleurs, l'ESA pourrait être exploitée sur des ensembles plus réduits d'entreprises pour déterminer des ratios plus précis pour la viande bovine ou la viande porcine. La comptabilité nationale permettrait également d'obtenir ces coefficients techniques. Les indices de prix peuvent alors être appliqués à une même échelle de valeur pour refléter la «marge» entre deux étapes du processus de production. En

¹ Production Communautaire.

rapportant les indices des prix du lait à une même échelle de valeur déduite des ratios de l'ESA, il apparaît que les marges évoluent relativement peu.

Pour communiquer au plus grand nombre, l'observatoire a choisi de s'exprimer en niveaux de prix, qui sont plus immédiatement perceptibles que les indices de prix.

FranceAgriMer pour les prix agricoles (et les prix de détail) d'une part, la DGCCRF² pour les prix au détail d'autre part, disposent d'une grande palette de niveaux de prix. En revanche, pour les produits transformés, il leur manque des niveaux de prix de production industrielle.

Les prix au kilo sont comparables d'un bout à l'autre de la chaîne pour les produits peu transformés seulement. FranceAgriMer modélise alors quel composant est utilisé pour le produit final dont on veut analyser la chaîne de valeur. Ce serait généralement moins un problème entre prix de production industrielle et prix au détail, notamment pour les produits industriels prêts à être vendus à la distribution. La difficulté est plus grande pour les prix industriels de la première transformation en cas de deuxième transformation.

L'enquête OPISE (observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises) réalisée par l'Insee donne lieu à des publications d'indices à partir de prix en niveau collectés adaptés à chaque entreprise. Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation diffuse lui aussi des prix moyens sur certaines catégories homogènes. Par conséquent, il doit être possible de publier également des niveaux de prix moyens à partir d'OPISE pour répondre à la demande de l'Observatoire. Néanmoins, un prix moyen calculé par l'Insee doit nécessairement vérifier des conditions d'homogénéité exigeantes, ce qui n'est pas le cas a priori de l'enquête. Ainsi, il sera nécessaire de procéder au rebasement progressif des branches agroalimentaires d'OPISE.

D'après les produits jugés représentatifs par l'Observatoire, nous définirons trois ou quatre produits à suivre « en niveau » parallèlement au suivi en indices par branche. Par ailleurs, nous devons aligner autant que possible la définition de ces produits sur celle de la division IPC afin que le rapprochement des deux notions de prix moyens Insee ait un sens pour la marge.

En 2010 et 2011, nous prévoyons de rebaser la viande de boucherie concernant le bœuf (côte de bœuf, steak haché) et le porc (longe de porc), les produits à base de viande, notamment le jambon et les produits laitiers et fromages, sans doute le litre de lait stérilisé UHT demi écrémé, le beurre et l'emmental.

Débat

Claude CHÉREAU, Président de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

Comment l'Observatoire des prix et des marges souhaite-t-il mettre en œuvre la nouvelle articulation avec la CCAN ?

Philippe BOYER

L'analyse des coûts de production, à laquelle le législateur prévoit d'étendre les compétences de l'Observatoire, a trait aux revenus agricoles. Par conséquent, l'Observatoire ne pourra pas assumer cette

² Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

nouvelle compétence indépendamment des travaux de la CCAN. Il semble difficile de développer des études de coûts de production extrêmement précises sur tous les produits agricoles qui interviennent comme matières premières des produits au détail que suit l'Observatoire. Les travaux économétriques que nous pouvons conduire pour estimer les coûts de production sur la base du RICA fonctionnent pour les grandes productions telles que le lait et certaines grandes cultures, lorsque le nombre d'individus observé est suffisant pour effectuer tous les calculs nécessaires. En revanche, le système est moins fiable pour la viande bovine et devient beaucoup plus fragile pour les fruits et les légumes. Par conséquent, l'Observatoire ne descendra peut-être pas au niveau du coût de production de la tomate, mais parlera de charges et de revenus dans les exploitations de fruits et légumes, c'est-à-dire de sujets relevant de la CCAN.

Antoine SUAU, FNSEA

Ce volet de la Loi de modernisation de l'agriculture nous intrigue fortement. Nous ne percevons pas l'objectif de renforcer l'observation des coûts au stade de la production agricole. L'objectif de l'Observatoire est d'apporter de la transparence dans la formation des prix alimentaires tout au long de la filière, de la matière première jusqu'au consommateur. Or il nous semble que c'est au niveau des coûts et des charges de la production agricole que la transparence est la plus forte. Par conséquent, la FNSEA considère que si l'Observatoire se charge d'apporter de la transparence sur les coûts de production, il doit le faire à tous les maillons de la filière, y compris au stade industriel et au stade de la distribution.

Nasser MANSOURI GUILANI, CGT

Le fait de présenter les données en prix moyen ne risque-t-il pas d'occulter les différences de marge qui peuvent exister entre la grande et la petite distribution ?

Alain GALLAIS

Il est vrai que le prix moyen à la consommation recouvre toutes les formes de distribution. En revanche, nous avons différencié par principe les éléments relatifs au premier prix, à la marque de distributeur et à la marque nationale. Nous prévoyons de définir avec l'Observatoire des prix moyens sur un périmètre qui lui convienne. Rien ne nous oblige à amalgamer les données du hard discount et des grandes surfaces.

Lionel FONTAGNÉ

La donnée qui est présentée par l'Observatoire comme une marge de l'industrie de transformation ne constitue pas une marge à proprement parler mais une rémunération du travail de transformation. Ce terme mériterait donc d'être précisé dans la communication grand public. En effet, l'emploi du terme « marge » sans autre précision pourrait accréditer auprès du public l'idée selon laquelle les industriels réalisent des profits d'un niveau excessif.

Par ailleurs, comment le prix des importations est-il pris en compte ?

En quoi le raisonnement consistant à partir des prix absolus pour ensuite ne regarder que les indices est-il erroné ?

Enfin, la règle commune veut que le calcul d'un indice de prix ne s'appuie pas sur le prix de dépense mais sur le prix affiché, ce qui ne semble pas être le cas dans la méthode que vous avez retenue.

Philippe BOYER

Il est vrai que le terme « marge » est ambigu. C'est une transposition de la notion de marge commerciale, elle bien définie. Par conséquent, nous veillons à préciser ce que recouvre cette notion de marge dans nos publications en précisant qu'il s'agit d'abord de charges. La marge brute équivaut en grande partie à de la valeur ajoutée, appréciée au niveau d'un seul produit.

S'agissant du prix des importations, il est aisé de distinguer les fruits et légumes français uniquement ou les fruits et légumes importés sachant que les magasins de détail sont obligés d'indiquer l'origine du produit. En revanche, il est beaucoup plus difficile de repérer les importations parmi les produits transformés, en viande notamment. La part des jambons issus de pièces venant d'Espagne par exemple est très mal appréciée dans le suivi actuellement réalisé par l'observatoire.

La raison qui a amené les membres de l'observatoire à privilégier une analyse basée sur des prix en niveau observés à chaque période était le souci de produire des informations détaillées sur des produits de consommation courante bien identifiés ; les indices portant sur des produits agrégés, ils ont donc été jugés moins appréciés par les membres de l'observatoire.

La marge commerciale du distributeur au détail est calculée à partir du prix d'achat et du prix de vente, qui peut être calculé sur la base des prix relevés en rayon ou des prix moyens de la dépense fournis par les sociétés de panel. Pour calculer la marge commerciale de la grande distribution, il est préférable de s'appuyer sur le prix moyen de la dépense, qui correspond au chiffre d'affaires unitaire du commerce d'un produit, car lorsque le consommateur a le choix entre deux articles identiques dont l'un est en promotion, il a tendance à concentrer sa dépense sur le produit en promotion. La moyenne des prix affichés diffère donc du prix moyen payé par le consommateur. Par conséquent, notre objectif étant de calculer la marge du distributeur (et donc d'agrèger les effets prix et volumes), il convient de tenir compte des effets de la promotion.

Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Il me semble que le point faible du raisonnement concerne l'inconstance du taux de marge du transformateur selon les produits. Si un transformateur ne fabrique qu'un produit, il n'y a pas de doute sur la correspondance entre les éléments comptables et l'hypothèse de taux de marge. En revanche, si l'industriel fabrique plusieurs produits différents et que ses chaînes de production incorporent des amortissements différents selon les produits, l'hypothèse de constance du taux de marge est fragile. Seule l'économétrie permettrait de répartir le taux de marge sur les différents produits. En raisonnant sur la base d'un taux de marge constant pour l'ensemble des produits d'une entreprise multi-produit, un produit peut se voir affecter le coût lié à l'amortissement d'un équipement utilisé pour un autre produit. Les coefficients techniques ne sont pas identiques pour les deux produits.

Philippe BOYER

La valeur de la carcasse du porc inclut la valeur de la matière première des différents produits. Par ailleurs, nous disposons de prix industriels pour chaque produit. Par conséquent, la comparaison entre le prix de la carcasse agricole et celui de la carcasse industrielle (somme des ventes des morceaux de la carcasse de porc pondérés par leur poids) permet de connaître le taux de marge global du transformateur. Le prix de la carcasse de porc payé à l'éleveur est le vecteur de plusieurs prix de matière première correspondant à chaque pièce de la découpe. Pour retrouver chaque prix élémentaire au sein de la carcasse de porc payé au producteur, nous considérons que le taux de marge observé sur la totalité de la carcasse est également celui de chaque élément de la carcasse.

Jean-Marc BÉGUIN

La problématique vient de l'utilisation du terme « marge ». Les éléments que vous décrivez n'ont rien à voir avec le taux de marge.

Philippe BOYER

L'emploi de ce terme provient du jargon des opérateurs, qui parlent aussi parfois de « taux de marque » pour désigner la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Lionel FONTAGNÉ

Le débat sur les marges a une résonance particulière auprès du grand public qui y voit une illustration de la répercussion incomplète des variations du prix des biens intermédiaires dans le prix des biens de consommation courante, comme dans le cas du pain.

Plus généralement, la problématique porterait plutôt sur les relations entre les producteurs ou les coopératives et les grands distributeurs. Le secteur des producteurs est probablement très concurrentiel tandis que celui des grands distributeurs est très oligopolisé. Les rapports sur la grande distribution ont conclu que les dispositifs réglementaires favorisaient des marges élevées au bénéfice de la grande distribution, pas seulement dans l'agroalimentaire. La loi de modernisation économique a d'ailleurs revu ces dispositifs.

Philippe BOYER

Le prix à la consommation du pain est relativement stable à court terme. La marge varie mais le prix reste à peu près constant. Le prix à la consommation reste donc insensible aux très fortes variations du cours de la matière première, ce qui est également dans l'intérêt du consommateur. Il serait plutôt problématique pour lui que le prix du pain suive le cours du blé coté à la bourse de Chicago. Par ailleurs, la majeure partie du coût de fabrication du pain est constituée de la main d'œuvre et de l'énergie.

A l'inverse, pour certains produits très périssables, les prix au détail suivent les prix amont avec un parallélisme presque parfait dans certains cas. Lorsque les prix à la production baissent, c'est que la production est supérieure à la demande. Par conséquent, le détaillant a intérêt à accompagner l'écoulement des produits en baissant les prix. En dehors du cas particulier des fruits et légumes, les prix au détail varient moins que les prix à la production, surtout lorsque la matière première agricole est soumise à de nombreux autres déterminants. Or, la stabilité des prix est dans l'intérêt du consommateur.

Claude CHÉREAU, CCAN

Nous avons toujours tendance à ramener le débat sur le prix du pain au modèle unique de la boulangerie artisanale. En réalité, la boulangerie artisanale ne représente qu'une partie du marché, qui comprend également les boulangeries intégrées, comparables à des dépôts de pains, et les boulangeries de la grande distribution. Par conséquent, il serait limitatif de traiter la boulangerie sous un seul angle.

3. Présentations pour avis d'opportunité de cinq enquêtes du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

Fabienne ROSENWALD, Service de la statistique et de la prospective

Les enquêtes sur les pratiques phytosanitaires et les pratiques culturales sont réalisées auprès des exploitants agricoles, sur une parcelle donnée, dans le but de suivre les pratiques culturales. Le Service de la Statistique et de la Prospective renouvèle ce cycle tous les 5 ans. En 2011, l'enquête sur les pratiques culturales portera sur les grandes cultures et les prairies. Seront ensuite traités les fruits et les légumes, puis la viticulture.

Ces enquêtes sont utilisées notamment pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates » et pour suivre le plan Ecophyto 2018 qui fait suite au Grenelle de l'environnement et a pour objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Ces enquêtes sont également utilisées pour repérer les bonnes pratiques.

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture est relativement légère. Il est prévu de la tester en demandant aux exploitants agricoles de répondre par internet. Si le taux de réponse par internet est insuffisant, un enquêteur ira à la rencontre des exploitants.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler l'enquête sur la consommation et la production d'énergie dans les exploitations agricoles, qui avait été réalisée en 1992. Le suivi de la consommation et de la production d'énergie renouvelable contribuera à répondre à une demande forte suite au Grenelle de l'environnement et au suivi du plan ministériel sur l'énergie.

L'enquête sur les prix des consommations intermédiaires des agriculteurs a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. Les données recueillies seront utilisées pour le suivi européen d'Eurostat et permettent de suivre les évolutions conjoncturelles.

Christophe BLANC, Service de la statistique et de la prospective

Le SSP présente une demande d'avis d'opportunité pour une nouvelle enquête de suivi du prix des bois ronds. Suite aux Assises de la Forêt, le Gouvernement a exprimé sa volonté forte de développer la production de bois. D'où l'intérêt de disposer d'indicateurs statistiques fiables pour améliorer le suivi économique du secteur. L'enquête concernerait les exploitations forestières, qui seraient interrogées sur leurs prix de vente, les scieries et les producteurs de panneaux et de pâte à papier, qui seraient interrogés sur leurs approvisionnements en bois. Une étude préalable est en cours auprès de ces catégories d'entreprises dans six régions où la production de bois est la plus importante. Suite aux résultats de cette enquête préalable, nous souhaitons étendre l'enquête au bois destiné à la production d'énergie, ce que ne prévoyait pas la fiche de présentation.

L'avis d'opportunité accordé aux cinq enquêtes du SSP ne soulève aucune objection.

II. Le rapport « L'information statistique sur le logement et la construction » du groupe de travail présidé par Bernard Vorms

1. Présentation des recommandations - Alain Jacquot (SOeS)

Le groupe de travail sur l'information statistique sur le logement et la construction a été créé suite à une controverse dans la presse au printemps 2009 quant à l'évolution du prix des logements. La même semaine, deux hebdomadaires ont annoncé l'un la baisse des prix et l'autre la hausse des prix de l'immobilier. Suite à cette confusion qui est en partie apparente, les ministres Borloo, Apparou et Lagarde ont confié au Cnis une mission de réflexion sur les statistiques du logement en général, avec un accent particulier sur les marchés de l'immobilier. Bernard Vorms, Directeur général de l'Agence Nationale pour

l'Information sur le Logement, s'est vu confier la mission de conduire le groupe de travail, constitué uniquement d'utilisateurs de la statistique. Le groupe de travail a auditionné près de 70 personnes, et recueilli par ailleurs les besoins et les impressions des membres du Conseil National de l'Habitat, qui est une instance paritaire consultée sur la politique du logement, notamment les aides personnelles.

Une partie du rapport est consacrée à un état des lieux des statistiques disponibles, au niveau national d'une part et au niveau local d'autre part. Au niveau national, le problème est la surabondance de données plutôt que sur insuffisance. Au niveau local, les statistiques sont moins abondantes, en raison notamment du coût de collecte qu'occasionnerait la réalisation d'enquêtes exploitables à un niveau géographique fin. Les sources sont principalement de nature administrative et contiennent malgré tout une information non négligeable. Le problème est aussi et surtout un problème de diffusion et d'accès à l'information.

Le groupe de travail a formulé d'une part des recommandations relativement générales relatives à l'accès aux données, la diffusion, la transparence et les méthodes, et d'autre part des recommandations thématiques.

En premier lieu, il est recommandé d'informer l'utilisateur de statistiques sur la valeur qu'il convient d'accorder aux statistiques. En effet, au-delà de la source notariale, il existe de multiples indices publiés par des réseaux d'agence et basés sur une documentation dont la qualité est très variable. La documentation disponible va d'une thèse de doctorat à un simple feuillet A4. Un simple feuillet A4 est très insuffisant en termes de documentation pour ce sujet et une thèse de doctorat ne constitue pas non plus une garantie à 100 % quant à la qualité des chiffres fournis. Par conséquent, le groupe de travail recommande de demander aux producteurs de statistiques de publier une documentation complète, dans un format prédéfini, des méthodes de production des bases de données et des indicateurs agrégés. Il reviendrait au Cnis de définir le format de cette documentation.

Nous préconisons par ailleurs que les indicateurs privés disponibles puissent faire l'objet d'une procédure d'étalonnage, sous le contrôle du Cnis, afin d'éclairer le public sur ce qu'il peut attendre ou pas des statistiques. Un certain nombre de productions de statistiques privées sont réalisées sous commande de la puissance publique et visent parfois à combler des lacunes de la statistique publique. Il semble naturel que ces statistiques subventionnées par la puissance publique fassent obligatoirement l'objet de la procédure d'étalonnage.

S'agissant de la diffusion et de l'accès aux données, les sources en matière de logement sont très riches, en particulier les sources fiscales. Le fichier FILOCOM³, construit tous les deux ans, comprend un enregistrement pour chaque logement en France métropolitaine et regroupe des informations issues du fichier de l'impôt sur le revenu, du fichier de la taxe d'habitation, du fichier des propriétaires et du fichier des propriétés bâties. FILOCOM présente des informations sur le logement, le ménage qui l'occupe et le propriétaire du logement s'il diffère de l'occupant. Cette source est donc particulièrement riche. La DGFIP⁴ et le fichier des hypothèques comportent également des informations sur les mutations de logement et de terrain.

L'ensemble de ces informations sont insuffisamment mobilisées et accessibles. Or l'argument opposé à l'usage de ces données réside dans le secret fiscal. Le groupe de travail s'est interrogé assez longuement sur le secret fiscal, qui découle en particulier de l'article L.103 du livre des procédures fiscales selon lequel toute information collectée par l'administration fiscale dans le cadre de sa mission, même la plus anodine, est couverte par le secret. Par ailleurs, une lecture littérale des textes peut laisser penser que la règle du secret s'applique encore à des données qui ont fait l'objet d'une anonymisation. Le groupe de travail recommande donc que cette question de principe fasse l'objet d'une clarification de la part de la DGFIP ou du législateur, afin que les fichiers individuels d'origine fiscale qui ont été anonymisés puissent être diffusables.

³ *Fichier des LOgements par COMMunes*

⁴ *Direction générale des Finances publiques.*

Nous recommandons également aux administrations et en particulier à l'Insee et aux services statistiques ministériels de mettre à disposition un nombre plus important de fichiers de données individuelles anonymisées à la disposition des chercheurs ou d'un public plus large, de façon à accroître l'exploitation de ces sources. Nous suggérons par ailleurs que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs puisse être saisie de demandes de communication à des fins statistiques de fichiers qui pourraient être anonymisés facilement ou qui le sont déjà. La CADA⁵ pourrait alors faire appel à l'expertise du Comité du Secret pour répondre à ces demandes.

Le rapport présente également des recommandations sur le suivi du financement du logement. Le groupe de travail préconise la mise en place d'une enquête trimestrielle sur les prêts immobiliers et le plan de financement des primo-accédants de façon à suivre les flux de financement de l'accession à la propriété. Il recommande également d'améliorer le suivi de la construction via Sitadel⁶, qui est une opération conduite par le SOeS à partir de la source des permis de construire. Les objectifs à moyen terme seraient de géolocaliser Sitadel, de produire un décompte des logements achevés, de ne plus publier que des séries en date réelle et non en date de prise en compte et de suivre conjointement la réalisation et le financement de logements sociaux en appariant Sitadel avec Galion, la base de suivi des aides à la pierre de l'État pour le financement du logement social.

Enfin, s'agissant du suivi du marché des logements anciens, le groupe de travail préconise de privilégier la source notariale, qui semble la plus à même d'apporter l'information utile en la matière à court, moyen et long terme. En revanche, l'accès aux données de la source notariale doit être sans exclusivité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les bases notariales des notaires de province notamment ne sont pas diffusées aux agents immobiliers au prétexte que les agents immobiliers exercent une activité de négociation qui entre en concurrence avec celle des notaires. Cette exclusion ne semble pas admissible. Il faut également que les conditions de financement et de tarification de l'accès aux données contenues dans les bases notariales fassent l'objet d'une discussion et d'un accord entre la profession notariale et la puissance publique.

Débat

Patrick DUCHATEAU, Fédération française du bâtiment

Je tiens à féliciter le groupe de travail, qui a mené une soixantaine de réunions dans un délai extrêmement court. L'amélioration des statistiques notariales permettrait d'apporter une réponse beaucoup plus fine et rapide et d'apaiser le débat sur la justesse des indices de prix de l'immobilier. L'étalonnage des enquêtes réalisées par le secteur privé semble également important, même s'il ne sera pas toujours facile à mettre en œuvre. Par ailleurs, l'élargissement de l'accès aux données est effectivement fondamental, notamment aux données de la DGFIP. En effet, l'accès aux données de la DGFIP est complexe et surtout très long alors que pour le secteur de l'immobilier, nous avons besoin d'informations généralement conjoncturelles.

Nous nous félicitons que les politiques se soient appropriés ce rapport, notamment Benoist Apparu, qui a annoncé la création d'un Comité du label pour fin avril. Par ailleurs, les statistiques seraient disponibles pour tous.

Il est également positif que lors de sa publication de statistiques de ce mois d'avril, la FNAIM ait fait état des travaux du Cnis. En revanche, deux informations contradictoires sur l'évolution des prix ont encore été émises cette semaine.

⁵ *Commission d'accès aux documents administratifs.*

⁶ *Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.*

Alain JACQUOT

Le principal reproche adressé à la source notariale concerne les délais de mise à disposition de l'information. Le groupe de travail recommande d'exploiter les informations contenues dans les avant contrats (promesses et compromis de vente) pour réduire les délais.

Nasser MANSOURI-GUILANI

Les lacunes de la statistique publique posent la question des moyens. Nous souhaitons que le recours à des producteurs de statistiques privés ne soit pas généralisé. Il est préférable de donner à la statistique publique les moyens dont elle a besoin. La procédure d'étalonnage préconisée par le rapport serait réalisée par des experts indépendants. S'agit-il d'experts privés ou d'experts du Cnis. Au cas où le Cnis ferait appel à des experts privés, qui financera la procédure d'étalonnage ?

Alain JACQUOT

La seconde recommandation mentionne un groupe d'experts indépendants désignés par le Président du Cnis, sans préciser leur origine. Pour le financement, le rapport indique que les organismes qui sollicitent le Cnis pour une procédure d'étalonnage pourront être mis à contribution.

Nasser MANSOURI-GUILANI

La mise à contribution du demandeur de l'étalonnage risque d'engendrer un conflit d'intérêt.

Alain JACQUOT

Il n'y aura pas de conflit d'intérêt dans la mesure où les experts chargés de l'évaluation seront désignés par le Cnis.

Philippe CUNEO, Cnis

La réflexion sur cette procédure d'étalonnage débute à peine. A mon avis, le Comité d'expertise devra comprendre des experts appartenant à la statistique publique et des experts n'y appartenant pas, à savoir des membres de l'Insee et du SOeS, des statisticiens de la Société Française de Statistique, des universitaires et des représentants d'organismes professionnels. La composition du Comité sera sous la responsabilité du Président du Cnis. Si un organisme privé souhaite faire étalonner sa production, il devra prendre en charge le coût occasionné par cette démarche. Néanmoins, dans la mesure où l'étalonnage sera financé par le demandeur, les résultats de l'étalonnage seront-ils nécessairement publics ou le demandeur aura-t-il la capacité de s'opposer à leur publication ? De mon point de vue, les résultats devront être publics. Néanmoins, ce point mérite d'être clarifié.

Alain JACQUOT

Il est délicat de suggérer à un organisme de se faire étalonner tout en le stigmatisant en cas de résultat négatif. Si les résultats sont rendus publics, il y aura probablement un pré-étalonnage.

Lionel FONTAGNÉ

Il convient de relativiser cette difficulté. Si la production est certifiée, le producteur pourra afficher un label sur ses supports de communication. Si la démarche échoue, il n'y aura pas nécessairement de communication sur cet échec.

Nasser MANSOURI-GUILANI

J'espère que nous ne connaissons pas avec cette procédure de labellisation la même mésaventure qu'avec les agences de notation.

2. Examen pour avis d'opportunité de trois enquêtes du SOeS

- **Les prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (SOeS)**

Alain JACQUOT

Il s'agit de reconduire à l'identique une enquête existante, qui permet de calculer l'indice du prix des travaux d'entretien et d'amélioration des logements. Les travaux d'entretien-amélioration équivalent à la moitié du chiffre d'affaires du secteur de la construction, qui recouvre les logements et les locaux à usage non résidentiel. L'IPEA (indice des prix d'entretien et d'amélioration) sert notamment de déflateur pour la comptabilité nationale. Un autre déflateur utilisé réside dans l'indice du coût de la construction, qui est un indice de prix et non un indice de coût contrairement à ce qu'indique son nom.

L'enquête est réalisée essentiellement par voie postale, suite à une visite préalable d'un enquêteur. L'IPEA est produit trimestriellement, à partir d'un échantillon de 3 000 entreprises qui fournissent les prix d'un certain nombre de prestations représentatives tous les trois mois pendant quatre ans.

Les données recueillies constituent également une source d'information importante sur l'évolution des prix pour le secteur professionnel. Les prix sont recueillis par famille de travaux d'entretien et d'amélioration, ce qui permet une connaissance plus fine qu'un indice global.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête ne soulève aucune objection.

- **L'activité en métropole des travaux publics (SOeS - FNTF)**

Bernadette ALBANO, Fédération nationale des travaux publics

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics existe depuis l'agrément de la Fédération Nationale des Travaux Publics, délivré en 1954. Il est demandé de reconduire cette enquête sans modification après expiration du label accordé le 21 mars 2005 par le Comité du label. La FNTF, mandatée par le MEEDDM et le Ministère de l'économie, réalise l'enquête et transmet les résultats à l'Insee mensuellement. L'objectif de l'enquête consiste à fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des travaux publics à savoir les effectifs ouvriers, les heures travaillées sur les chantiers, les salaires payés, les facturations émises au cours du mois et les marchés conclus. Les résultats sont utilisés dans le cadre de l'Observatoire du BTP, servent à élaborer l'indice de production industrielle des heures effectuées et sont transmis à Eurostat dans le cadre des indicateurs européens.

Cette enquête complète l'enquête trimestrielle d'opinion réalisée auprès des chefs d'entreprise. C'est la seule enquête conjoncturelle qui fournit des résultats quantitatifs mensuels. Elle concerne toutes les entreprises qui effectuent des travaux publics à titre principal ou secondaire et qui déclarent au moins un salarié aux caisses de congés payés. L'enquête couvre la France métropolitaine au travers d'un

échantillon de 2 600 entreprises. Le plan de sondage est stratifié selon la masse salariale et la région du siège social de l'entreprise. Elle est exhaustive pour les entreprises de plus de 50 salariés.

L'enquête est réalisée par voie postale. Les questionnaires sont envoyés le dernier jour du mois ouvrable suivant le mois enquêté et les résultats sont communiqués à l'Insee au plus tard le 7 de chaque mois pour des raisons de transmission à Eurostat. Le questionnaire ne comporte que huit questions mais fait souvent appel à des services différents, notamment dans les grandes entreprises, ce qui peut poser un problème de charge de travail. Le Comité de concertation est composé essentiellement de représentants de l'Insee, du SOeS et de la FNTP. Les résultats sont diffusés sur internet et sous forme d'un bulletin de conjoncture. Ils sont également envoyés aux entreprises enquêtées avec le questionnaire du mois.

Carine GARADINI, Délégation générale à l'outre-mer

Je m'étonne que l'enquête se limite à la métropole alors que les données sont également utilisées par Eurostat.

Bernadette ALBANO

Les entreprises des DOM ne sont pas interrogées dans le cadre de l'enquête mensuelle. Nous les interrogeons en revanche dans le cadre de nos enquêtes annuelles.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête ne soulève aucune objection.

- **L'activité en métropole du bâtiment (SOeS - FFB)**

Patrick DUCHATEAU

L'enquête mensuelle de branche dans le bâtiment est parallèle à l'enquête de branche dans le BTP. Les deux questionnaires sont quasiment identiques, aux facturations près.

La FFB réalise cette enquête pour le compte de l'Insee et du MEEDDM depuis l'arrêté ministériel de 1954. Elle permet de produire des indices mensuels régionaux sur les salaires ouvriers, les heures travaillées, l'emploi et la durée hebdomadaire du travail des ouvriers, ainsi que l'indice des entrées de commandes à la demande d'Eurostat.

En revanche, les données concernant la facturation ont été retirées de l'enquête parce qu'elles n'étaient pas significatives pour une enquête mensuelle, s'agissant de données conjoncturelles plus que structurelles et sachant que 94 % des entreprises du bâtiment emploient moins de 10 salariés. La question sur le pourcentage de travaux d'amélioration facturés chaque mois a été supprimée pour la même raison.

L'enquête est réalisée par échantillonnage auprès de 1 500 entreprises, dont toutes les entreprises de plus de 50 salariés dans le second œuvre et celles de plus de 100 salariés dans le gros œuvre. Les résultats sont disponibles vers le 15 du moins n+3.

Les indices d'heures travaillées rentrent dans le cadre des indices de production industrielle. L'indice d'entrées de commandes sert à Eurostat dans le cadre des indicateurs de court terme. Par ailleurs, les indices de salaires sont des indices ETP et entrent dans le calcul des index BT. Les résultats sont envoyés à l'Insee et au MEEDDM.

Lionel FONTAGNÉ

Ces enquêtes permettront-elles de suivre les investissements réalisés par les ménages dans le cadre de l'amélioration énergétique des habitations ?

Patrick DUCHATEAU

Les questions sur l'amélioration énergétique des habitations ne peuvent pas être intégrées dans une enquête mensuelle. En revanche, le SOeS s'intéresse à ces sujets dans le cadre des enquêtes annuelles auprès des entreprises.

Alain JACQUOT

Nous nous intéressons effectivement à ces questions auprès des entreprises et des ménages. S'agissant des ménages, nous envisageons de réaliser une seconde visite dans le cadre de l'enquête Logements 2012, dont l'objet sera de mesurer la performance thermique des logements et la consommation d'énergie en volumes. Par ailleurs, une enquête thématique ponctuelle sera réalisée auprès des entreprises de la construction à l'automne prochain sur les démarches qualité, en particulier dans une perspective de développement durable de la part des entreprises concernées. Un autre projet moyen terme, abordé dans le rapport du Cnis sur le logement, consisterait à mieux suivre l'évolution des techniques de construction de logement et de la qualité des logements en revoyant le mode de collecte sur le prix de revient des logements neufs, qui sert de support au calcul de l'indice du coût de la construction.

Louis de GIMEL, Insee

Nous envisageons également d'étendre ponctuellement l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie de l'industrie au tertiaire en 2012.

Bruno TREGOUËT, SOeS

Nous nous félicitons des progrès rapides sur la thématique des consommations d'énergie dans les différents secteurs économiques. J'en profite également pour féliciter nos collègues de l'agriculture pour leur prise en compte des préoccupations liées au développement durable.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête ne soulève aucune objection.

III. Propositions d'avis

Les deux propositions d'avis ont recueilli l'unanimité.

IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes**1. Enquête auprès des passagers aériens (Direction générale de l'aviation civile)****Philippe AYOUN, Sous-directeur des études, des statistiques et de la prospective**

Nous avons réalisé l'enquête auprès des passagers aériens en grandeur réelle en 2009, après un test de faisabilité effectué en 2008. Notre démarche vise à apporter une réponse à la recommandation R13 du

rapport du groupe de travail Bernadet, qui soulignait la nécessité de mieux connaître les flux de l'ensemble des transports en commun (motifs, origine et destination). Le rapport Bernadet recommandait de s'inspirer du système américain, qui impose aux compagnies l'obligation de prélever un billet d'avion sur dix pour permettre la réalisation d'études extrêmement détaillées. Néanmoins, la reproduction de ce modèle en France a été considérée comme impossible car elle nécessiterait des dispositions législatives que les compagnies n'accepteraient pas.

Néanmoins, l'enquête proposée permettrait de comprendre beaucoup mieux le comportement des passagers du transport aérien. Elle vise à développer la connaissance du profil des passagers, de leurs déplacements de bout en bout (y compris les accès terrestres), des modes de correspondance éventuellement utilisés, des tarifs, des modes d'accès aux aéroports et des zones de chalandise. Elle permettrait par ailleurs d'alimenter des modèles de prévisions et d'approfondir les simulations d'impacts de mesures. L'enquête proposée est proche de celle réalisée par la Civil Aviation Authority en Grande Bretagne.

L'enquête constituerait un complément indispensable au dispositif actuel, certes très riche en volume, mais ciblé sur le vol. Actuellement, la Direction générale de l'aviation civile recueille des informations auprès des aéroports sur les 130 millions de passagers qui voyagent en France. Néanmoins, ces informations se limitent au trafic et n'apportent aucune information quant au comportement des passagers.

L'enquête de la DGAC est effectuée en deux vagues annuelles à raison de 22 000 questionnaires par vague. Elle est largement auto-administrée pour des raisons budgétaires, tout en s'appuyant sur un réseau d'enquêteurs qui aident les enquêtés à répondre aux questions les plus difficiles. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la représentativité en contrôlant le taux d'échantillonnage suivant un certain nombre de critères, notamment les critères de groupe de liaison par aéroport. Les questions portent sur l'origine et la destination du passager, l'accès terrestre aux deux bouts, les tarifs et le motif. Le questionnaire a été élaboré en collaboration avec les aéroports et certaines administrations des transports. Enfin, la réalisation de l'enquête est sous-traitée pour des raisons d'effectifs.

S'agissant des non-réponses, 25 % des personnes interrogées ne sont pas en mesure d'indiquer le coût de leur voyage aérien, qui est parfois compris dans un séjour touristique ou payé par leur employeur. Le questionnaire est désormais traduit en japonais et en arabe.

L'enquête fait l'objet d'une publication « grand public » sur le site du MEEDDM après vérification que l'agrégation des données permet bien la garantie de l'anonymat. Elle donnera lieu à des fiches commentées des résultats nationaux annuels en quatre rubriques et de fiches commentées par aéroport et par vague. Les données recueillies sur l'aéroport de Beauvais permettent par exemple de mesurer la part des professionnels dans le *low-cost*. Par ailleurs, nous constatons que 75 % des passagers accèdent à l'aéroport de Beauvais en transports collectifs. Ces indicateurs sont donc intéressants en termes de politique publique.

Bernard LEGENDRE, ACFCI

Les deux vagues de 20 000 enquêtés sont-elles suffisamment représentatives des 130 000 millions de passagers annuels ? Par ailleurs, l'enquête peut-elle être rapprochée des analyses réalisées par les aéroports ?

Philippe AYOUN

Les gestionnaires d'aéroports nous ont concrètement aidés à mettre l'enquête en place. Nous échangeons avec eux pour vérifier la cohérence des données concernant le taux de correspondance par exemple. Néanmoins, leurs propres enquêtes sont confidentielles et il n'existe pas de réseau global de coordination des enquêtes des aéroports.

S'agissant de la représentativité de l'échantillon, les méthodes de vérification statistique permettent de dire que l'échantillon est suffisant pour les données recherchées, qui ne sont pas très détaillées. En revanche, elles ne permettraient pas d'étudier le marché d'une liaison donnée pour un aéroport.

Carine GARADINI

Quel serait le coût de l'extension de l'enquête aux DOM, qui présenterait un intérêt pour nos études sur le développement des DOM en apportant des informations sur les flux liés à la formation et à l'emploi, voire aux échanges commerciaux ? Des enquêtes sont déjà réalisées sur ce thème en Polynésie et en Nouvelle Calédonie.

Philippe AYOUN

L'outre-mer n'est pas totalement ignoré puisque les passagers en direction des DOM au départ de Paris font partie de l'échantillon. Nous n'excluons pas d'étendre l'enquête aux DOM à condition de disposer des ressources budgétaires nécessaires.

Olivier RIBON, SOeS

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre émis par le transport international nécessite un affinement certain. Par ailleurs, le lien avec les catégories de voyageurs et le motif du voyage est important également. Dans quelle mesure l'enquête auprès des passagers aériens complète-t-elle un système d'information plus complet permettant de renseigner davantage l'estimation des émissions de gaz à effet de serre induits par le transport international ?

Philippe AYOUN

Nous contribuons effectivement à l'affinement des données concernant les émissions. En effet, nous travaillons en relation étroite avec le CITEPA⁷ pour vérifier la cohérence des méthodes en vue de connaître les émissions de gaz à effet de serre liaison par liaison. Le site du MEEDDM comporte désormais un calculateur des émissions de CO2 validé par le CITEPA. L'enquête permet de connaître les émissions d'un passager moyen sur une liaison donnée, en tenant compte des caractéristiques des avions effectuant la liaison et du taux de remplissage réel.

Olivier RIBON

Un projet de recherche conduit dans le cadre du programme GICC⁸ du Ministère de l'Écologie visait à estimer les émissions selon les types de voyageurs, les trajets et les types d'avion. Néanmoins, elle reposait en grande partie sur une modélisation et l'exploitation des résultats s'est avérée plus complexe que nous ne le prévoyions. L'enquête de la DGAC caractérise le voyageur précisément, le motif du voyage, le parcours et le changement d'aéroport à l'étranger. A la connaissance du type d'avion près, ces données recouvrent l'ensemble de la chaîne et permettraient de calculer globalement les émissions dans la mesure où l'enquête serait statistiquement représentative pour les résidents nationaux.

⁷ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

⁸ Gestion et impacts du changement climatique.

Philippe AYOUN

Votre suggestion me paraît très intéressante. Par conséquent, nous sommes disposés à en discuter.

Lionel FONTAGNÉ

Ces questions méritent effectivement d'être approfondies dans le cadre du SOeS.

Adrien FRIEZ, SOeS

L'enquête de la DGAC se substitue au modèle qui avait été envisagé par le rapport du Cnis et qui consistait à reproduire le système américain en imposant aux compagnies aériennes la communication d'éléments sur les billets vendus pour suivre l'origine et la destination des déplacements aériens. Il s'agit d'une préoccupation forte d'Eurostat. Tous les autres pays rencontrent la même difficulté. Nous connaissons chaque liaison mais ne connaissons pas le point de départ et le point d'arrivée final, d'où une asymétrie importante entre l'information concernant les Australiens qui viennent en Europe et les voyages de l'Europe vers l'Australie, sachant qu'il existe très peu de vols directs sur cette destination.

L'enquête de la DGAC constitue un élément de réponse à cette problématique, même si la taille de l'échantillon constitue une faiblesse statistique. La reproduction du modèle américain recommandée par le Cnis aurait été préférable mais les compagnies aériennes s'y sont opposées. Ce refus est peut-être lié au fait que la demande émanait de la DGAC. Peut-être que les compagnies aériennes seraient plus enclines à répondre favorablement à la demande si elle était portée par un service statistique indépendant.

En revanche, l'enquête de la DGAC apporte des éléments que n'apporterait pas une exploitation des billets, notamment le mode d'acheminement jusqu'à l'aéroport, qui présente un intérêt pour l'évaluation des effets du tourisme sur l'environnement.

Par conséquent, les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre et l'idéal serait d'obtenir les deux.

Nasser MANSOURI-GUILANI

Les résultats de l'enquête sont-ils à usage interne de la DGAC ?

Philippe AYOUN

Les résultats détaillés de l'enquête exhaustive ne peuvent être rendus publics. Ils sont destinés à des analyses de politique de transport. En revanche, il est possible et souhaitable d'extraire un certain nombre d'analyses générales types ou portant sur un sujet précis et de les rendre publiques, comme cela se fait pour d'autres enquêtes sur les transports.

Adrien FRIEZ

Une partie de l'exploitation des données sera réalisée par la DGAC pour répondre à des questions internes à la DGAC et au Ministère. Une autre partie sera rendue publique. Le périmètre des données destinées à être publiées doit encore être précisé par la DGAC.

Philippe AYOUN

Certaines données sont sensibles pour les aéroports, s'agissant notamment de la zone de chalandise. En revanche, il est possible de rendre publiques des données agrégées sur les aéroports.

Lionel FONTAGNÉ

Je propose de donner un avis d'opportunité positif sous réserve de la clarification par écrit du périmètre des données qui seront rendues publiques.

Philippe CUNEO

Il est également essentiel de préciser que les données individuelles qui seront recueillies par la DGAC dans le cadre de cette enquête n'auront aucune autre utilisation que statistique et ne seront pas utilisées pour la mission régaliennne du Ministère par exemple.

L'avis d'opportunité est accordée à l'enquête sous réserve de ces précisions.

2. Demande d'extension du champ de l'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport (SOeS)

Adrien FRIEZ

L'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport fait suite à l'abandon des enquêtes annuelles d'entreprise. Son extension vise à répondre au règlement européen statistique sur les déchets.

Olivier RIBON

L'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport avait déjà été présentée en mai 2008. Nous souhaitons étendre son champ à l'ensemble du secteur du transport.

L'enquête thématique annuelle est effectuée en complément de l'enquête structurelle annuelle menée par l'Insee. Elle permet de recueillir certaines caractéristiques physiques des entreprises du secteur des transports et reprend en partie les volets sectoriels de l'ancienne enquête annuelle des entreprises. Par ailleurs, elle intègre des questions sur la consommation d'énergie et les politiques d'économie d'énergie pour répondre aux problématiques du Grenelle de l'environnement. Enfin, elle comporte un volet modulable qui peut évoluer chaque année.

L'enquête de 2009 portant sur l'exercice 2008 interrogeait uniquement les entreprises de transport urbain et routier de voyageurs d'une part, et les entreprises de transport routier de fret et de logistique, d'autre part. Le taux de réponse s'élevait à 87 %. L'enquête portant sur l'exercice 2009 vise à répondre à une demande d'Eurostat sur le règlement statistique des déchets. L'enquête thématique sera donc complétée par un volet sur la production et le traitement des déchets non dangereux et étendue à l'ensemble du secteur des transports, hormis les taxis, les transports par conduites et les téléphériques.

En revanche, dans un souci de simplification, l'enquête sera ramenée à un questionnaire de quatre pages, ce qui nous a amenés à simplifier et supprimer certaines questions. L'enquête est coordonnée avec l'ESA. Le plan de sondage a été adapté afin d'interroger 5 000 entreprises. Au-delà de la réponse au règlement statistique sur les déchets, les résultats seront repris dans les collections de publications du SOeS.

Bruno TREGOUËT

Nous proposons de présenter la mise en œuvre du règlement statistique déchets à la Commission développement durable du Cnis.

La demande d'avis d'opportunité pour l'extension du champ de l'enquête est accordée.

3. Enquête 2010 sur les véhicules utilitaires légers (SOeS)**Adrien FRIEZ**

Les véhicules utilitaires légers représentent 10 % du transport de marchandises et quasiment 50 % de la circulation en ville parce qu'ils sont également utilisés dans d'autres buts que le transport de marchandises. Or l'efficacité énergétique des VUL est beaucoup plus faible que celle des poids lourds. Enfin, ils posent de nombreuses questions sur la politique et l'aménagement de la ville. Par conséquent, l'enquête quinquennale sur les VUL devrait servir de socle au débat sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de la distribution en ville, notamment grâce au véhicule électrique.

Mahmoud JLASSI, SOeS

L'enquête sur les véhicules utilitaires légers est produite par le SOeS et collectée par le centre technique de l'équipement. Il s'agit d'une enquête de niveau national, reconduite tous les cinq ans depuis 1981 auprès de tous les utilisateurs de VUL, qu'ils soient professionnels ou particuliers, et ce quels que soient les corps de métier. Elle complète l'enquête TRM⁹ permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandise de plus de 3,5 tonnes et permet ainsi de dresser un bilan du transport routier de marchandises.

L'objectif est d'établir des statistiques de parc, de pratique et de consommation de carburants. L'enquête permet notamment de mesurer les effets environnements (CO2 et congestion) générés par une plus grande utilisation des VUL par rapport aux poids lourds. Elle constitue à ce jour l'unique source d'information sur le parc de véhicules en service. Elle est également destinée à alimenter les modèles urbains de marchandises, qui permettent notamment d'évaluer les effets de changement de modes de transport dans les zones urbaines. Par ailleurs, l'enquête VUL représente un enjeu majeur pour le programme « marchandises en ville ». Enfin, l'enquête couvrant un grand nombre d'agglomérations, elle permet une comparaison des pratiques des VUL beaucoup plus riche que les comparaisons effectuées dans le cadre d'enquêtes portant sur des villes spécifiques.

L'échantillon s'élève à 25 000 véhicules. Les questionnaires parviendront aux entreprises par voie postale et pourront également être remplis par internet. Nous prévoyons par ailleurs de réaliser des appariements avec le fichier des contrôles techniques, ce qui permettra d'alléger le questionnaire au profit de nouvelles questions. La collecte serait réalisée entre mars et décembre 2011. Les résultats feront l'objet d'une publication dans la collection « Chiffres et statistiques » début 2012 et d'une mise en ligne sur le site du Ministère.

Lionel FONTAGNÉ

Comment les véhicules de location sont-ils pris en compte ?

⁹ *Transports routiers de marchandises.*

Mahmoud JLASSI

Le questionnaire comprend des questions sur la location, notamment de longue durée. Pour les locations de courte durée, ce sont les propriétaires qui répondront.

Adrien FRIEZ

L'enquête interrogera l'utilisateur principal du véhicule, c'est-à-dire le propriétaire ou le locataire en cas de location de longue durée. Pour la location de courte durée, le questionnaire sera envoyé au propriétaire pour recueillir des informations sur le kilométrage mais ne permettra pas de recueillir des informations sur l'usage.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête ne soulève aucune objection.

4. Enquête européenne sur l'utilisation des TIC par les entreprises (Insee – Direction des statistiques d'entreprises)

Nasser MANSOURI-GUILANI

Pourquoi les entreprises de moins de 10 salariés ne sont-elles pas couvertes par l'enquête alors que le sujet des TIC est important pour elles, notamment en termes de formation ?

Louis de GIMEL

L'enquête est calée sur la demande européenne. Par ailleurs, l'extension de l'enquête aux entreprises de moins de 10 salariés poserait un problème de charge.

Jean-Marc BÉGUIN

Au-delà de ce problème de charge, il n'y a pas d'obstacle conceptuel à l'extension de l'enquête aux entreprises de moins de 10 salariés. La Commission est tout à fait fondée à le demander.

Nasser MANSOURI-GUILANI

Nous sommes favorables à l'inclusion des entreprises de moins de 10 salariés dans le champ de l'enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises.

Patrick DUCHATEAU

Le Medef partage cet avis. Aujourd'hui, l'accès aux TIC intéresse beaucoup plus les petites entreprises que les grandes.

Jean-Marc BÉGUIN

L'échantillon n'est pas encore tiré. Nous pourrions donc étudier cette question. Le règlement européen n'impose pas l'inclusion des entreprises de moins de 10 salariés dans le champ de l'enquête mais il ne l'empêche pas non plus.

Louis de GIMEL

Nous pouvons effectivement tirer un échantillon comprenant les entreprises de moins de 10 salariés.

Bernard LEGENDRE

Les travaux des chambres de commerce sur les usages numériques s'adressent essentiellement à destination des entreprises de moins de 10 salariés. Je confirme donc la remarque du Medef.

Lionel FONTAGNÉ

Nous prenons acte de cette recommandation de la Commission.

La Commission émet un avis d'opportunité positif sous réserve de l'extension du champ de l'enquête aux entreprises de moins de 10 salariés.

V. Examen de demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

1. Demande d'accès au fichier des données CLAP (Service de la statistique et de la prospective)

Fabienne ROSENWALD

Le Service de la statistique et de la prospective demande l'accès aux données du CLAP concernant l'emploi dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires.

En l'absence de remarques, la Commission émet un avis favorable.

La séance est levée à 12 heures 30.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Rapport du groupe de travail « sur le logement et la construction » - Mars 2010 - n° 121

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et forestières

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture.

A la demande de la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'agriculture, le SSP est chargé de mettre en place une enquête nouvelle, axée sur les pratiques phytosanitaires, qui est une enquête intermédiaire entre deux enquêtes quinquennales sur les pratiques culturales en viticulture.

Les cultures pérennes sont de gros utilisateurs de pesticides et la vigne représente les deux tiers des surfaces concernées.

Cette enquête intermédiaire dans le domaine de la viticulture répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise, d'une part, à caractériser les pratiques phytosanitaires plus fréquemment afin d'obtenir des données dans des situations climatiques et de pression parasitaire différentes de celles observées au cours des enquêtes quinquennales sur les pratiques culturales et, d'autre part, de produire un indicateur de pression phytosanitaire de référence.

L'enquête apportera également une partie des éléments de réponse au règlement européen n° 1185/2009 du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Les unités ciblées par cette enquête sont les parcelles culturales, c'est-à-dire tout ensemble de terres en vigne, jointives, de mêmes caractéristiques (âge, cépage ou composition de cépages) et conduites selon les mêmes pratiques (traitements phytosanitaires). Elle sera réalisée dans les principaux bassins de production viticole, soit neuf ensembles géographiques : Alsace, Beaujolais, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Val de Loire et Midi-Pyrénées.

La collecte, réalisée par internet, est programmée pour la période de mars 2011. Un complément par enquêteur pour les non répondants sur internet sera réalisé d'avril à mai 2011.

Un comité des utilisateurs va être créé pour examiner le questionnaire de l'enquête et un comité de pilotage regroupant les financeurs et les partenaires du SSP se réunira régulièrement.

Les données seront utilisées pour le calcul de l'indice de fréquence des traitements et un article sera publié par le SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures.

L'enquête sur les pratiques culturales a déjà été réalisée pour les grandes cultures en 1994, 2001 et 2006 et existent depuis 2006 pour la viticulture. Elle fait partie d'un dispositif comprenant des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires sur les grandes cultures et les prairies, la viticulture, l'arboriculture et les cultures légumières, en cohérence avec le plan d'action Ecophyto 2018.

A la suite de l'enquête de 2006, le ministère de l'agriculture a utilisé les données pour produire un indicateur régional de pression, l'indice de fréquence des traitements. L'INRA et l'Institut Arvalis notamment ont également valorisé l'enquête à partir des données individuelles.

L'enquête sur les pratiques culturales a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agro-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture, apporter des éléments permettant le suivi du plan Ecophyto 2018, et apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'unité de collecte étant la parcelle, l'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle, soit environ 22 000 parcelles sur 80 départements métropolitaine avec une extension pour les prairies et une enquête sur la canne à sucre dans les DOM.

L'enquête est réalisée par sondage parmi les points dont l'occupation du sol rendue par l'enquête annuelle Teruti-Lucas est comprise dans la liste des cultures à enquêter. Un point Teruti-Lucas génère ainsi une parcelle culturale.

L'enquête est prévue à l'automne 2011, après les récoltes (blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives, canne à sucre dans les DOM).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles sera créé pour examiner le ou les questionnaire(s) de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant les financeurs et les partenaires du SSP se réunira régulièrement.

Les résultats seront diffusés principalement sur le site Agreste du ministère de l'agriculture et seront utilisés pour des études régionales à l'initiative des services locaux et d'études particulières menées avec les instituts techniques (notamment l'INRA).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les consommations et productions d'énergies des exploitations agricoles

Type d'opportunité : enquête ponctuelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les consommations et productions d'énergies des exploitations agricoles.

Cette enquête a pour but de quantifier les consommations directes, pour les usages professionnels, de produits pétroliers et non pétroliers en les répartissant selon les principales utilisations. Elle a également pour but d'étudier les productions d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation et pour la vente.

Les principaux thèmes abordés sont la consommation directe pour les usages professionnels des produits non pétroliers, la consommation directe pour les usages professionnels des produits pétroliers, la production d'énergies renouvelables et l'utilisation de l'énergie produite.

La demande de mise en place de cette enquête émane des travaux du Comité opérationnel du plan performance énergétique des exploitations agricoles. En effet, le comité a constaté le manque d'information sur les consommations directes et les productions d'énergie dans le secteur agricole. Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information.

La collecte sera réalisée au cours du deuxième semestre 2011, en France métropolitaine et dans quatre DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) auprès d'environ 10 000 à 12 000 exploitations agricoles, telles qu'elles ont été définies lors du recensement de l'agriculture de 2010.

Un comité d'utilisateurs, comprenant le SSP, la DGPAAT, le syndicat des énergies renouvelables, les organisations professionnelles agricoles, le SOeS et l'ADEME, sera mis en place.

Les résultats seront agrégés avec l'enquête conduite en 2010 sur les consommations et les productions d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), entreprises de travaux agricoles (ETA), entreprises de travaux forestiers (ETF) et entreprises de travaux ruraux (ETR). Ils seront diffusés principalement sur le site Agreste du ministère de l'agriculture.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Observation des prix des consommations intermédiaires des agriculteurs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires des agriculteurs.

Cette enquête dans sa forme actuelle résulte d'une refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (Ippinea).

Elle a donc pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. A ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires.

L'enquête permet ainsi d'alimenter sur son domaine de suivi l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles établi par l'Insee (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. Elle permet également d'établir à la demande d'Eurostat les prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale.

La collecte mensuelle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises relèvent du domaine de l'agrofourniture et une vingtaine de cabinets vétérinaires sont également interrogés.

Des opérations de rebasement ont permis d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées dans l'enquête.

Ce sont les gestionnaires des services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) et les correspondants des unités enquêtées qui déterminent le mode de collecte qui leur semble le plus approprié : messagerie électronique, téléphone, fax ou envoi de courrier.

Un comité de concertation a été réuni en 2006 pour la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2005. Il regroupait l'Insee, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés.

C'est le Service de la statistique et de la prospective qui consolide les résultats de l'enquête avant leur transmission à la division agriculture de l'Insee, qui est en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). L'indice est diffusé entre 25 à 30 jours après la fin du mois sous revue.

Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés et au niveau national, cet indice alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole de l'Insee et du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des bois ronds

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête semestrielle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et forestières

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur le prix des bois ronds.

A la demande du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le SSP est chargé de mettre en place une enquête nouvelle sur le suivi des prix des bois (y compris bois énergie) façonnés bord de route ou rendus usine sur une vingtaine de catégories.

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois ronds afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt - bois sur les tendances du marché national du bois.

Cette enquête sera un complément important permettant la valorisation des données des deux enquêtes annuelles de branche sur la récolte de bois et la production de sciages menées par ailleurs par le SSP.

Les unités ciblées par cette enquête sont des entreprises de France métropolitaine : environ 300 exploitations forestières et/ou 300 scieries, fabriques de pâte à papier, fabriques de panneaux et producteurs d'énergie et de chaleur à base de bois.

Au préalable, une pré-enquête auprès des entreprises retenues dans la base de sondage des enquêtes de branche aura lieu par entretien téléphonique afin de déterminer les produits à suivre dans l'enquête courante dont la collecte aura lieu par voie électronique.

L'enquête de faisabilité a également pour objectif de faire préciser la périodicité de l'enquête qui doit être réalisée au minimum 2 fois par an (mai-juin et novembre-décembre) pour tenir compte des périodes de ventes de bois.

Un comité de pilotage interne au ministère chargé de l'agriculture va être constitué comprenant la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants des Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de pilotage les organisations professionnelles concernées sera réuni pour examiner le questionnaire de l'enquête.

Les résultats (indices d'évolution du prix des bois ronds) seront publiés sur le site Agreste du SSP sous forme d'Infos rapides.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête dans son ensemble (enquête de faisabilité et enquête courante)**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les prix des travaux d'entretien-amélioration dans les logements

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les prix des travaux d'entretien-amélioration dans les logements.

Cette enquête a pour objectif d'établir trimestriellement des indices de prix couvrant les activités d'entretien-amélioration du secteur du bâtiment, ainsi qu'un indice synthétique, pour mesurer la dynamique des prix de l'ensemble des travaux d'amélioration-entretien des logements.

Réalisée progressivement depuis 1993, cette enquête répond au besoin exprimé par les professionnels et les conjoncturistes d'être en mesure de suivre l'évolution des prix dans le secteur de la construction. L'entretien-amélioration représente environ la moitié du chiffre d'affaires des entreprises du secteur en matière de logement.

Afin de réduire la durée moyenne d'interrogation des entreprises, l'échantillon est renouvelé par tiers tous les ans (soit en moyenne quatre ans d'interrogation). Environ 2 500 entreprises, réparties en neuf familles d'activités, fournissent ensuite tous les trois mois pendant quatre ans les prix de leurs prestations représentatives.

La collecte est réalisée par voie postale en France métropolitaine.

Un comité de pilotage, créé en 1992, a suivi la mise en place de l'enquête. Il s'est réuni pour la dernière fois en décembre 2002.

La diffusion de l'indice synthétique des prix des travaux d'entretien-amélioration dans les logements ainsi que les indices de prix des neuf familles d'activités qui le composent, sont diffusés par internet sur le site du SOeS. Cette diffusion obéit depuis 2005 aux règles du protocole FMI, les publications ayant toujours lieu conformément au calendrier fixé, les données relatives au trimestre N sont publiées le dernier mercredi du trimestre N+1.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité en métropole des travaux publics

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS) et Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'activité en métropole des travaux publics qui constitue un des volets de l'enquête sur l'activité en métropole des entreprises de la construction, l'autre volet concernant les entreprises du bâtiment.

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des Travaux Publics : effectif ouvriers permanent, heures travaillées sur les chantiers, salaires payés, facturations émises au cours du mois et marchés conclus.

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics élaborés grâce à cette enquête sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. Ils complètent les apports qualitatifs de l'enquête de conjoncture qui recueille l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de l'activité et les données structurelles issues de l'enquête annuelle d'entreprise.

La collecte est réalisée par le Service Identification Professionnelle et Enquête (SIPE) de la Fédération Nationale des Travaux Publics (agrément par arrêté ministériel du 4 novembre 1954) qui transmet tous les mois à l'Insee le nombre total des heures effectuées utilisés pour l'élaboration de l'Indice de la production industrielle et le montant des marchés conclus en métropole qui alimente des indicateurs européens ; elle communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels nationaux.

L'enquête est effectuée en France métropolitaine, par voie postale, auprès d'environ 2 600 entreprises qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés.

Un comité de concertation est composé de représentants de la FNTP, du SOeS et de l'Insee.

Les résultats sont utilisés par le MEEDDM dans le cadre des activités de l'Observatoire du BTP et publiés par la presse professionnelle. Les indicateurs sont également suivis par des analystes financiers, organismes de conjoncture, cabinets d'études et de conseils, fédérations professionnelles, entreprises.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS) et Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'activité en métropole du bâtiment qui constitue un des volets de l'enquête sur l'activité en métropole des entreprises de la construction, l'autre volet concernant les entreprises de travaux publics.

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine du Bâtiment : indices de salaires régionaux des ouvriers du BTP, indices régionaux d'heures travaillées (des ouvriers du bâtiment), indices régionaux d'emploi (des ouvriers du bâtiment), durée hebdomadaire du travail des ouvriers du Bâtiment par région, indice des entrées de commandes.

Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture dans le secteur du bâtiment. Leur déclinaison au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux. De plus, l'indice d'activité France entière constitue la base de l'indice de la production industrielle pour le bâtiment élaboré par l'Insee. L'indice des entrées de commandes est également utilisé par l'Insee comme indicateur de court-terme exigé par le règlement européen pour le secteur du bâtiment.

La collecte mensuelle est réalisée en France métropolitaine (hors Corse) par le Service Informatique et Statistique de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) auprès d'environ 7 500 entreprises de plus de 10 ouvriers dont l'activité économique principale relève du bâtiment et 300 entreprises de plus de 10 ouvriers des travaux publics.

Les travaux méthodologiques concernant les modifications, ajouts ou suppressions de questions sont examinés en étroite collaboration entre la FFB, le MEEDDM et l'Insee.

Les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi. Tous les indices sont diffusés par messagerie, sur le site internet de la FFB et dans des publications de la FFB.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des passagers aériens

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Direction générale de l'aviation civile.

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des passagers aériens.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître, à partir d'un échantillon représentatif de passagers au départ des aéroports de métropole, le profil des passagers aériens. Elle a également pour objectif de répondre à une des recommandations du rapport d'un groupe de travail du Cnis sur « L'inventaire des besoins d'information sur les transports » et à pallier à l'impossibilité de mobiliser des bases de données sur les billets d'avion.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques des passagers au départ, les caractéristiques du voyage, les modes d'accès à l'aéroport et de post acheminement à la destination finale.

Cette enquête a été testée en 2009 auprès des 16 principaux aéroports de la métropole par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Elle s'est déroulée en deux vagues, en basse saison et haute saison. 46 000 passagers ont ainsi été enquêtés en salle d'embarquement.

La collecte est réalisée par un bureau d'études retenu après appel d'offres. Ce bureau emploie des enquêteurs qui disposent des habilitations sûreté nécessaires pour travailler en salles d'embarquement, ainsi que des autorisations délivrées par les gestionnaires des aéroports, qui sont tenus informés de l'enquête.

Un comité de pilotage suit les principales étapes de l'enquête. Il est composé de membres de la DGAC, de l'Union des Aéroports Français, d'Aéroport de Paris et d'un représentant du SOeS. Un comité élargi aux représentants des aéroports enquêtés est réuni pour la présentation des résultats.

Les résultats sont utilisés par la DGAC. Il est actuellement prévu que seules certaines données agrégées et synthétiques seront portées à la connaissance du public notamment sur le site internet du MEEDDEM.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

La commission rappelle que les résultats de l'enquête doivent être largement diffusés et ses données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a réexaminé le projet d'enquête thématique annuelle sur l'activité des entreprises de transport qui avait déjà été présenté à l'ancienne Formation « Transports, tourisme » du Cnis du 23 mai 2008.

Cette enquête correspond à la reprise des volets sectoriels qui étaient intégrés jusqu'en 2007 dans l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du Transport, spécifiques aux secteurs du transport routier de marchandises, de l'entreposage, de la manutention, de la messagerie et de l'organisation de transport et à celui du transport urbain et routier de voyageurs.

Elle a pour objectif de maintenir la connaissance des caractéristiques physiques, techniques et organisationnelles des entreprises de ces secteurs et d'apporter des éléments de réponse à des problématiques soulevées par le « Grenelle de l'environnement ».

Or, cette enquête prenant place dans le dispositif d'enquêtes thématiques en complément de l'Enquête sectorielle annuelle (ESA), des volets modulables pourront chaque année être intégrés. Ainsi, d'autres secteurs du transport pourront également être interrogés pour obtenir une connaissance des caractéristiques structurelles de ces secteurs qui ne demande pas à être actualisée chaque année.

En 2010, afin de répondre au règlement européen statistique sur les déchets dans le secteur des transports, il est prévu d'introduire un volet spécifique sur le thème de la production et du traitement des déchets non dangereux. Pour ce faire, le champ de l'enquête doit être étendu à l'ensemble des secteurs du transport : transport maritime, fluvial ou aérien, ou services auxiliaires de transports.

La collecte sera réalisée par voie postale, en France métropolitaine, au second semestre de l'année (septembre à décembre) et se prolongera au début de l'année suivante (janvier-février). En effet, cette enquête demande la connaissance des données issues de l'ESA de la même année, réalisée lors du premier semestre de l'année. Environ 5 000 entreprises seront interrogées.

La définition des questions du volet spécifique aux déchets du secteur des transports a donné lieu à une concertation avec les professionnels du secteur, des institutions et experts économiques du secteur.

Les résultats seront diffusés sur le site internet du SOeS. Cette enquête donnera également lieu à la rédaction de notes de synthèses sur les différents secteurs concernés en complément avec d'autres sources de données.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les véhicules utilitaires légers

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle rééditée tous les cinq ans

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les véhicules utilitaires légers.

Septième enquête par sondage, elle a pour objectif d'établir des statistiques de parc, de trafic, de consommation de carburant selon l'activité des utilisateurs des véhicules utilitaires légers. Les thèmes abordés sont le parc en service, le trafic en kilométrage, la nature et la consommation du carburant utilisé, l'activité des possesseurs ou utilisateurs de ces véhicules, l'usage (professionnel ou non) et les zones d'activité.

Cette enquête est l'unique source sur le parc effectif de ces véhicules. L'usage de ces véhicules est essentiellement urbain. Elle permet de couvrir les champs non couverts par l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) relative aux véhicules lourds, et de contribuer ainsi au bilan du transport routier de marchandises et au bilan de la circulation routière.

Le champ de l'enquête est celui des véhicules utilitaires légers (camions et camionnettes de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes) de moins de 20 ans (pour éliminer les véhicules les plus anciens dont la présence dans la base de sondage est parfois erronée et dont l'usage est très faible). L'unité statistique est le véhicule dont on tirera un échantillon d'environ 25 000 véhicules dans le fichier central des automobiles pour un parc total de 5 millions de véhicules.

Un comité de pilotage composé de membres du SOeS est réuni. Un comité de concertation est également constitué de plusieurs personnalités du domaine du transport (CERTU, AUTF, SNTFL, FNTR, CCFA, INRETS, ADEME, TFF, SOeS).

Les résultats seront publiés dans la collection « Chiffres et statistiques » du SOeS et les données détaillées mises à disposition sur le site internet du ministère en 2012.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee - SOeS - SSP - DGCIS - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles.

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises.

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement n° 1006/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 amendant le règlement 808/2004 du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information. Ce règlement rend l'enquête annuelle obligatoire pour au moins les 10 prochaines années afin d'évaluer la progression de l'usage des TIC dans les entreprises européennes.

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun portant sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel est adjoint chaque année un module traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base : par exemple, la sécurité des TIC en 2010 ou l'utilisation des TIC pour les relations avec les autorités publiques en 2011.

Il s'agit d'une enquête postale réalisée tous les ans en France métropolitaine, de janvier à avril, auprès d'environ 13 000 entreprises d'au moins 10 salariés.

Un comité de pilotage composé des différents services concernés par l'enquête se réunit pour finaliser le questionnaire français (prise en compte de questions optionnelles européennes et de questions nationales, validation des libellés français utilisés).

Outre la diffusion des données à Eurostat, une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

Néanmoins, la Commission souhaite que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises de moins de 10 salariés.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.